

LIBRE OPINION

386 ◆ **Google Print ou le leurre de la bibliothèque universelle au mépris du droit d'auteur**

Emmanuel Pierrat  
Philippe Allaey

*nouveau droit fait apparaître, d'un point de vue de droit comparé, l'originalité des solutions consacrées par le législateur, mais également les difficultés auxquelles est confrontée la jurisprudence dans la mise en œuvre de ces dispositions.*

DOCTRINE

392 ◆ **Les substances d'origine naturelle : de la découverte à l'invention brevetable**

Ernest Gutmann

« Une substance d'origine naturelle peut devenir l'objet d'une invention brevetable, dès lors qu'elle est amenée par un « procédé technique » sous une forme elle-même nouvelle, impliquant une activité inventive et susceptible d'application industrielle. L'auteur l'affirme, à la lumière de la modification des critères de brevetabilité apportée par la loi du 2 janvier 1968 et qui, à ce jour, sont encore en vigueur, et remet en cause la pertinence des décisions de jurisprudence anciennes qui tendaient à une solution contraire et qui sont aujourd'hui, selon lui, caduques.

414 ◆ **La titularité des droits de propriété intellectuelle des artistes-interprètes : salariés de droit privé et agents publics**

Stéphane Pessina-Dassonville

« L'arrêt rendu par la Cour de cassation le 1<sup>er</sup> mars 2005 dans l'affaire de l'Orchestre de Toulouse sur le sort des artistes-interprètes agents publics est l'occasion pour l'auteur de faire le point sur cette question en élargissant le débat sur les salariés de droit privé. Un bilan de cette évolution s'impose à l'heure où les réflexions et les prises de décision sur la « création salariée » semblent s'essouffler. Le droit positif de source légale, mais aussi en formation (avis et projet de loi), ainsi que la jurisprudence et les pratiques contractuelles sont analysés en ce sens.

403 ◆ **Le droit contractuel d'auteur allemand depuis la réforme du 22 mars 2002**

Agnès Lucas-Schloetter

« La loi allemande sur le droit d'auteur, qui ne contenait à l'origine que quelques dispositions relatives aux contrats d'exploitation, a été réformée par une loi du 22 mars 2002 « relative au renforcement de la position contractuelle des auteurs et artistes-interprètes ». L'étude de ce

428 ◆ **Le P2P : un problème pressant en attente d'une réponse législative ?**

Alain Strowel  
Pierre-Yves Thoumsin

« Face au peer to peer, des voix fortes se font entendre pour une refonte complète des règles du droit d'auteur. Après avoir passé en revue quelques données quant à l'évolution du marché de la musique et de la technologie, l'article revient sur les différentes réponses possibles au phénomène P2P (action judiciaire, nouvelle législation, veille active) pour conclure que l'introduction d'un droit à rémunération ne s'impose pas et que, la réponse la plus adéquate semble être : wait and see.

CHRONIQUES

---

435 ♦ **Droit d'auteur et droits voisins**

André Lucas  
Pierre Sirinelli

446 ♦ **Dessins et modèles**

Patrice de Candé  
Charles de Haas

462 ♦ **Droit des créations techniques**

Jean-Christophe Galloux  
Ernest Gutmann  
Bertrand Warusfel

467 ♦ **Droit des marques et autres signes distinctifs**

Georges Bonet  
Xavier Buffet Delmas  
Ignacio de Medrano Caballero

481 ♦ **Transversales**

Stéphane Lemarchand  
Elisabeth Logeais  
V.-L. Benabou

483 REVUE DES THÈSES

---

ACTUALITÉS

---

487 ♦ **Publications récentes**

488 ♦ **Actualité réglementaire**